

# Trade Finance.

## Informations générales pour remplir l'ordre d'ouverture d'un crédit documentaire.

Les parties: Banque émettrice (UBS)/banque notificatrice/désignée (banque du bénéficiaire)/donneur d'ordre/bénéficiaire → adresses exactes

Champs SWIFT	Dénomination des champs	RUU <sup>1)</sup>	Explications des champs essentiels
40A	Form of Documentary Credit	2  38	<p>Par <b>irrévocable</b> on entend que le crédit documentaire <b>ne peut plus être modifié/annulé</b> après ouverture sans l'accord <b>du bénéficiaire, de la banque émettrice et, le cas échéant, d'une banque confirmante.</b></p> <p>En matière de confirmation ou de non confirmation, voir le champ 49. <b>Un crédit transférable est approprié</b> dans la mesure où le bénéficiaire est un <b>intermédiaire</b>. Grâce à un tel crédit documentaire, le donneur d'ordre permet au bénéficiaire de transférer ledit crédit au fabricant de la marchandise. Avantages: le bénéficiaire n'a pas besoin d'une limite de crédit.</p>
31D	Date and Place of Expiry <sup>2)</sup>	6	<p>L'usage préconise d'émettre le crédit documentaire réalisable <b>dans le pays du bénéficiaire</b>. A ce titre, le bénéficiaire peut faire parvenir les documents à sa banque locale jusqu'à la date de validité. L'émission d'un crédit réalisable <b>dans le pays du donneur d'ordre</b> est également envisageable. Dans ce cas, les documents devraient parvenir à UBS au plus tard à la date de validité. Veuillez noter la <b>différence</b> entre les termes validité, réalisable auprès de..., réalisable par... (voir champ 41A).</p>
32B	Currency Code, Amount	–	<p><b>Indication de la monnaie et du montant du crédit documentaire</b> (correspond en général à la valeur du contrat, respectivement de la livraison).</p>
39A	Percentage Credit Amount Tolerance	30	<p><b>N'excédant pas (not exceeding):</b> qualifie le montant du crédit en tant que montant maximum disponible.</p> <p><b>Tolérance</b> (tolerance): signifie la tolérance relative au montant du crédit documentaire, <b>3% plus ou moins</b> par exemple.</p> <p>(<b>Environ</b> (about, approximately): signifie au regard des RUU une tolérance de <b>10%</b> maximum exercée <b>en plus ou en moins</b> sur le montant, la quantité ou le prix unitaire.)</p> <p><b>A noter:</b> Sauf si un crédit stipule qu'il ne doit être livré ni plus ni moins que la quantité de marchandise prescrite, un <b>écart de +/- 5%</b> est admis, sous réserve toutefois que le montant total des tirages ne dépasse pas le montant dudit crédit. Cette tolérance ne s'applique pas lorsque le crédit spécifie la quantité par un nombre donné d'unités d'emballages ou d'articles individualisés.</p>

Champs SWIFT	Dénomination des champs	RUU <sup>1)</sup>	Explications des champs essentiels
41A	Available with...	6	Le présent champ mentionne la banque auprès de laquelle le crédit peut être <b>réalisé</b> . Dans l'hypothèse d'une confirmation du crédit documentaire, la banque confirmante insiste généralement pour que celui-ci soit réalisable sur le lieu de la banque confirmante (banque du bénéficiaire). Un crédit réalisable auprès de la banque désignée est aussi réalisable auprès de la banque émettrice.
	by...	2	Les crédits doivent clairement indiquer s'ils sont réalisables par: <ul style="list-style-type: none"> <li><b>a) Paiement à vue</b> = Payable immédiatement à réception des documents conformes.</li> <li><b>b) Paiement différé</b> = Payable à une date d'échéance déterminée.</li> <li><b>c) Acceptation</b> = Acceptation d'une traite à terme par la banque émettrice ou désignée.</li> <li><b>d) Négociation</b> = Avance ou accord d'avancer les fonds au bénéficiaire.</li> <li><b>e) Mixed Payment</b> = Une tranche payable à vue, le reste payable par paiement différé.</li> </ul>
43P	Partial Shipments	31	Indication d'autorisation ou non <b>d'expéditions partielles</b> ; est également possible un nombre clairement défini d'expéditions partielles (p. ex. in four lots).
43T	Transshipment	19–24	Indication si le transbordement est autorisé ou non. Au cas d'un transport aérien, si le transbordement doit être interdit, les articles y relatifs devront être exclus.
44A	Place of Taking in Charge/ Dispatch from.../ Place of Receipt	19, 24, 25	<b>Lieu</b> de prise en charge, <b>lieu</b> de réception, <b>lieu</b> d'envoi ou la place d'expédition
44E	Port of Loading/ Airport of Departure	20–23	<b>Port de chargement ou aéroport de départ</b>
44F	Port of Discharge/ Airport of Destination	20–23	<b>Port de déchargement ou aéroport de destination</b>
44B	Place of Final Destination/For Transportation to.../ Place of Delivery	19, 24, 25	<b>Destination finale ou lieu de livraison</b>
44C	Latest Date of Shipment <sup>2)</sup>	14, 29	<b>Dernier délai d'expédition</b> de la marchandise. Si la date de validité est un dimanche ou un jour férié, le délai ne sera pas être prorogé au jour ouvré suivant.

Champs SWIFT	Dénomination des champs	RUU <sup>1)</sup>	Explications des champs essentiels
45A	Description of Goods and/or Services  Trade Terms (Delivery Terms)	18c  Inco-terms	La <b>désignation de la marchandise</b> doit être courte et précise et se référer au contrat correspondant, à la commande ou à la facture pro forma. D'importantes spécificités peuvent être indiquées dans la langue d'origine.  Sont indiqués avec la mention «as per <b>ICC-Incoterms 2000</b> » de la Chambre de Commerce Internationale à Paris.
46A	Documents Required	14, 17–28, 38  14  Inco-terms	Les documents requis <b>sont ceux nécessaires à l'importation</b> ou déterminés par contrat. Nous recommandons de n'exiger que les plus importants afin de faciliter le déroulement du crédit pour l'ensemble des parties. Si l'acheteur réclame directement des documents au vendeur, c'est-à-dire hors crédit documentaire, cette initiative peut dans une certaine mesure accélérer l'importation de la marchandise et éviter des frais d'emmagasinage.  Les points suivants doivent être observés:  a) Lorsque des <b>documents autres</b> que des documents de transport, d'assurance et des factures commerciales sont exigés, le donneur d'ordre devra <b>en déterminer l'émetteur et la teneur</b> . Sinon, les banques acceptent les documents tels que présentés. En d'autres termes, le bénéficiaire est en mesure d'établir lui-même un certificat d'origine, bien que l'acheteur ait besoin d'un certificat d'origine officiel de la Chambre de commerce pour le dédouanement.  b) Dans l'hypothèse où il doit supporter les frais de transport, nous recommandons à l'acheteur de spécifier le transporteur. De la sorte, il contrôle le processus de livraison et peut, dans une certaine mesure, économiser des frais de transport.  Dans notre formule d'ordre, nous suggérons l'utilisation de documents de transport correspondant au mode de transport et aux Incoterms. Si un terme de livraison n'est pas officiellement défini (FCA, assurance comprise), des documents supplémentaires (Insurance certificate/policy) peuvent être requis et leur contenu spécifié.
47A	Additional Conditions	–	Cet espace est destiné à des conditions supplémentaires non comprises dans les autres champs. Veuillez toutefois noter que sans indication précise des documents à présenter, les banques considéreront ces conditions comme non indiquées et n'en tiendront pas compte.
71B	Charges	37	Ici est déterminé qui prend en charge les <b>commissions et frais</b> . Chaque partie assume généralement les frais de sa banque.
48	Period for Presentation <sup>2)</sup>	14, 29, 33	Il est important pour l'acheteur d'entrer en possession des documents <b>en temps utile pour le dédouanement</b> . Si le crédit documentaire ne stipule rien à ce sujet, des documents incluant des documents de transport originaux doivent parvenir <b>au plus tard 21 jours</b> suivant la date d'expédition.

<sup>1)</sup> Règles et Usances uniformes de la Chambre de Commerce Internationale relatives aux Crédits Documentaires.

<sup>2)</sup> Remarque: La validité du crédit documentaire découle de la dernière date d'expédition et du délai de présentation.

Champs SWIFT	Dénomination des champs	RUU <sup>1)</sup>	Explications des champs essentiels
49	Confirmation Instructions	8	<p>S'agissant d'un <b>crédit documentaire non confirmé</b> réalisable (payable) auprès de la banque émettrice (UBS), le paiement ne sera effectué qu'après réception par UBS de documents en bonne et due forme. Dans ce cas, le fournisseur assume le risque d'acheminement postal.</p> <p>Si le fournisseur requiert un <b>crédit documentaire confirmé</b> par sa banque locale, ledit crédit doit être réalisable auprès de la banque confirmante. Dans un tel cas, la <b>banque émettrice doit rembourser la contre-valeur dès réception des documents</b> par la banque confirmante. Le donneur d'ordre assume ainsi ledit risque d'acheminement postal.</p>



UBS SA  
Case postale  
CH-8098 Zurich

[www.ubs.com/tef](http://www.ubs.com/tef)